

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 05/306 D. 16/03/85
portant nomination de Monsieur BAMVI
Grégoire, en qualité de Directeur de
la Production Paysanne.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur BAMVI Grégoire, Ingénieur Agronome de 3e échelon, est nommé Directeur de la Production Paysanne au Ministère de l'Équipement Rural et de l'Action Coopérative.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 13 MARS 1935

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre de l'Equipement
Rural et de l'Action Coopé-
rative,



Alphonse NZIEFFE.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-